

Projet d'ordre du jour

Le 6 septembre 2022 à compter de 19 h

Salle 5 du Centre administratif du CSSRL

APPRENONS ENSEMBLE, VISIONS LA RÉUSSITE, IMAGINONS DEMAIN

SUJETS	RESPONSABLES	DURÉE	TYPE
1. Ouverture de la rencontre et quorum	M ^{me} Marin (Présidente)	2 min	
2. Mot de bienvenue	M ^{me} Marin (Présidente)	2 min	
3. Ordre du jour et varia	M ^{me} Marin (Présidente)	5 min	D
4. Déclaration de conflit d'intérêts	M ^{me} Nicol (SGC)	2 min	I
5. Période de questions	M ^{me} Nicol (SGC)		
6. Rapport de la présidente du CA	M ^{me} Marin (Présidente)	5 min	I
7. Rapport de la présidente du comité de parents	M ^{me} Lacroix (Présidente)	5 min	I
8. Rapport de la direction générale	M. Bujold (DG)	15 min	
8.1 Suivis au procès-verbal du 7 juin 2022			I
8.2 Rentrée 2022-2023			I
8.3 PEVR 2023-2027			I
9. Rapport de la direction des ressources financières	M. Johnson (DRF)	30 min	
9.1 Budget 2022-2023			D
10. Rapport de la direction des ressources informationnelles	M. Lantin (DRI)		
10.1 Politique de sécurité et d'utilisation des services informatiques		10 min	D
11. Rapport de la secrétaire générale	M ^{me} Nicol		
11.1 Élection d'un membre du CA		30 min	D
11.2 Appel de candidatures pour les membres externes			I
11.3 Formulaires à compléter			I
11.4 Élection des officiers			D
11.5 Élections aux comités du CA			D
11.6 Comité d'enquête et de déontologie			D
12. Ordre du jour de consentement	M. Bujold (DG)	5 min	
12.1 Procès-verbal de la séance du 7 juin 2022			D
12.2 Contrats de conciergerie			
12.3 Contrats de transport scolaire			
<i>Note : Les dossiers inscrits à l'ordre du jour de consentement concernent les affaires courantes. Les administrateurs sont invités à les adopter en bloc, sans présentation, discussion ou délibération. Aux fins du procès-verbal chacun des sujets sera toutefois consigné de manière distincte. Avant le vote, un administrateur peut demander qu'un sujet soit retiré de l'ordre du jour de consentement et qu'il soit traité séparément et qu'il fasse l'objet de présentations, discussions ou délibérations requises. Avant la séance du CA, les administrateurs sont invités à adresser toute question où à soumettre toute correction requise en lien avec les sujets apparaissant à l'ordre du jour de consentement à l'attention du secrétaire général, Mme Sandra Nicol par courriel sq@csrl.net. Un délai d'au moins 24 heures avant la séance est apprécié.</i>			
13. Dates des prochaines rencontres	M ^{me} Marin (Présidente)	5 min	I
14. Levée de l'assemblée	M ^{me} Marin (Présidente)		D
15. Huis clos: Évaluation de la rencontre	M ^{me} Marin (Présidente)	5 min	I